



COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2016

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	57
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 16 novembre 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 10/11/2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

M.	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M.	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme	Michèle	FRERET	Commune de Massy
M.	Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M.	Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme	Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M.	Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M.	David	ROS	Commune d'Orsay
Mme	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M.	François	HILLION	Commune de Vauhallan
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme	Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme Irène BESOMBES donne pouvoir à M. Jean François VIGIER
M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme Martine CINOSI-GIRARD
Mme Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme Fabienne GERARD
M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme Geneviève BESSE
M. François PELLETANT donne pouvoir à M. Michel BOURNAT
Mme Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme Sylvianne RICHARDEAU
Mme Bouchra LAQUES donne pouvoir à Mme Michèle FRERET
M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
Mme Sophie DEQUEKER suppléant de M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme	Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M.	Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M.	Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M.	Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau

Secrétaire de séance : Monsieur Francisque VIGOUROUX

Soit 57 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 28 septembre 2016.

2 - ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE 2016-2026

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE le projet de territoire 2016-2026

1 CONTRE : M. Christian LECLERC

8 ABSENCES : Mme. Rafika REZGUI, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

3 - ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE le pacte financier et fiscal de solidarité de la Communauté Paris-Saclay ;

1 CONTRE : M. Christian LECLERC

6 ABSTENTIONS : Mme. Rafika REZGUI, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

4 - BUDGET PRINCIPAL 2016 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DES PEPINIÈRES D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 94 078 € au budget annexe des pépinières d'entreprises ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget principal 2016.

5 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFERENTE A LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE D'IGNY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2011-232 du 15 décembre 2011 prise par la CAPS approuvant la convention de reprise de dette avec la commune d'Igny ainsi que cette même convention et ce à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- ACCEPTE les modalités de reprise de dette
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

6 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA REPRISE DE LA DETTE AFFERENTE A LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2014-308 du 18 décembre 2014 prise par la CAPS approuvant la convention de reprise de dette avec la commune de Bures-sur-Yvette ainsi que cette même convention et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017 ;
- ACCEPTE les modalités de reprise de dette
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention de reprise de dette à passer avec la commune.

7 - RÉVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUITE AUX TRANSFERTS DE CHARGES - ATTRIBUTION DE COMPENSATION N° 2016-2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation provisoire pour les communes concernées par les transferts de charges évaluées en CLETC des 16 juin 2016 et 3 novembre 2016 comme suit :

Communes	Attribution de compensation n°2016-3
Ballainvilliers	1 682 423,02
Champlan	3 321 004,81
Chilly-Mazarin	10 810 843,14
Epinay-sur-Orge	1 013 276,64
La Ville du Bois	1 635 830,08
Linas	2 648 514,94
Longjumeau	7 790 201,96
Marcoussis	4 481 625,07
Massy	36 651 951,30
Monthery	1 643 186,71
Nozay	4 014 480,72
Saulx-les-Chartreux	1 607 120,71
Ulis (Les)	14 005 446,57
Verrières-le-Buisson	1 970 403,00
Villebon-sur-Yvette	16 466 346,46
Villejust	3 233 744,81

8 - RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUR L'ANNÉE 2016- ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE N°2016-3 ET REPRISE SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE 2017

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter le montant de l'attribution de compensation provisoire pour les communes concernées par cette révision libre comme suit :

Communes	Attribution de compensation AC 2016-3
Ballainvilliers	1 732 066,11
Champlan	3 408 150,47
Chilly-Mazarin	11 526 666,28
Epinay-sur-Orge	1 132 605,28
La Ville du Bois	1 743 202,61
Linas	2 710 555,24
Longjumeau	8 130 894,59
Marcoussis	4 546 320,30
Massy	37 480 620,42
Monthéry	1 768 987,62
Nozay	4 026 068,77
Palaiseau	3 002 204,74
Saulx-les-Chartreux	1 659 045,42
Ulis (Les)	14 214 040,57
Villebon-sur-Yvette	16 532 507,21
Villejust	3 298 338,94
TOTAL	116 912 274,57

- DECIDE de diminuer de ces mêmes montants, soit 2 424 072,89€, les attributions de compensation des communes concernées par le reversement des corrections de DSC 2014 et l'excédent 2015 de l'ex CAEE déduction faite des factures 2015 non rattachées, comme suit :

Communes	AC 2017 suite révision libre AC 2016-3
Ballainvilliers	1 682 423,02
Champlan	3 321 004,81
Chilly-Mazarin	10 810 843,14
Epinay-sur-Orge	1 013 276,64
La Ville du Bois	1 635 830,08
Linas	2 536 907,42
Longjumeau	7 876 475,96
Marcoussis	4 481 625,07
Massy	36 747 083,30
Monthéry	1 643 186,71
Nozay	4 014 480,72
Palaiseau	3 002 204,74
Saulx-les-chartreux	1 607 120,71
Ulis (Les)	14 213 140,57
Villebon-sur-Yvette	16 464 896,46
Villejust	3 233 744,81
TOTAL	114 284 244,16

9 - PRISE D'ACTE DES DEUX RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2015 DES DÉLÉGATAIRES POUR L'EXPLOITATION DU PARKING RELAIS DE MASSY VILMORIN ET DU PARC RELAIS MASSY TGV AINSI QUE LES TARIFS 2017

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2015 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-TGV.
- PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2015 de la société EFFIA Stationnement, délégataire du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du parc de stationnement Massy-Vilmorin.
- APPROUVE les tarifs 2017 des parcs de stationnement de Massy-TGV et Massy-Vilmorin.

1 CONTRE : Mme Chrystel LEBOEUF

3 ABSTENTIONS : Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge MORONVALLE, M. Michel ROUYER

10 - PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ENTREPRISE NOKIA ET L'EPAPS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE EXPÉRIMENTATION INTERNET OF THINGS (L'INTERNET DES OBJETS)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention tripartite entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'EPA Paris-Saclay et Nokia relative à l'expérimentation d'une plateforme « Internet des objets »;
- AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents ;

2 ABSTENTIONS : Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

11 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du SIOM de la Vallée de Chevreuse ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

12 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SEIN D'ATOUT PLIE NORD-OUEST 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DESIGNER Mme Sabine FILIPPINI, représentant titulaire au Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- PRECISE que la délibération n°2016-111 du 03 février 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléant n'est modifiée que sur ce point ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

13 - MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION PRÉVISIONNELLE TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPTEC) SUR LE TERRITOIRE PARIS-SACLAY: DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY OU COMITÉ DE PILOTAGE, SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT ET DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en œuvre d'une démarche de Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPTEC) sur le territoire Paris-Saclay, co-animée par l'association Atout PLIE Nord Ouest 91 et la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne ;
- DESIGNER comme représentant au Comité de pilotage de cette GPTEC : M. Jean-François VIGIER
- AUTORISE le président à signer les documents partenariaux de cadrage de la démarche ainsi que leurs avenants.

14 - DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE AU BÉNÉFICE DES FORMATIONS: "ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUE À VISÉE PROFESSIONNELLE" DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2016 DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX CONTRATS DE VILLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de son programme de soutien aux contrats de ville, d'un montant de 13 655 € pour l'année 2016 ;
- AUTORISE le président à signer les documents afférent à cette demande.

15 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE L'YVETTE ET DE LA BIÈVRE POUR LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-BÂCLE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DIT que la délibération n°2016-59 du 03 février 2016 portant élection de M. Guylène GIVLIN en qualité de représentant titulaire est caduque ;
- DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire pour siéger au sein du Conseil syndical du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre ;
M Marcel BIGOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné délégué titulaire pour siéger au Conseil syndical du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre.
- DECLARE élu et installé dans sa fonction M Marcel BIGOT.

16 - ADOPTION DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LA ROCADE/BEL-AIR A LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier La Rocade / Bel-Air à Longjumeau ;
- AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville, à signer le protocole et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MÉDECINS DE LA COMMISSION DE RÉFORME ET DU COMITÉ MÉDICAL INTERDÉPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MÉDICALES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales ;
- AUTORISE le Président à signer la convention pour une durée de trois ans, renouvelable par une décision expresse ;

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ 1500039 RELATIF LA MISE EN ŒUVRE DU « PLAN LUMIÈRE » DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°1500039 relatif à la mise en œuvre du « Plan Lumière » de la Commune de Gif-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°1500039 relatif à la mise en œuvre du « Plan Lumière » de la Commune de Gif-sur-Yvette ;
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites aux budgets 2016 et suivants de la Communauté d'agglomération ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N°1400001 À PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (MPE) AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES ENERGIES SERVICES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2, du marché d'éclairage public à performances énergétiques n° 1400001 avec la société Bouygues Energies Services pour augmentation du patrimoine géré ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme. Rafika REZGUI

20 - AFFECTATION DU FONDS D'AIDE AGRICOLE POUR SOUTENIR L'ACTIVITE MARAICHERE ET LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PROXIMITE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter la subvention de 1 630 € à l'exploitation agricole de Guilain VERGE ;
- DECIDE d'affecter la subvention de 4 000 € à l'exploitation agricole de Serge COUSSENS ;
- APPROUVE les termes des conventions correspondantes ;
- AUTORISE le Président à signer ces conventions et leurs avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et au budget primitif 2017

21 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE ESSONNE AMÉNAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- RENONCE purement et simplement à l'augmentation du capital qui sera lancée par l'assemblée générale extraordinaire de la société d'économie mixte consécutivement à la décision du conseil d'administration du 26 septembre 2016 ;
- AUTORISE son représentant aux assemblées générales extraordinaires de la société d'économie mixte Essonne Aménagement de voter en faveur de la suppression du droit préférentiel de souscription dont bénéficie la communauté d'agglomération au profit du département de l'Essonne ;

- AUTORISE son représentant aux assemblées générales extraordinaires d'Essonne Aménagement à voter en faveur de la modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts de la société d'économie mixte :
 - Ancienne rédaction : Le capital est fixé à 2 821 184 € (deux millions huit cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quatre euros). Il est divisé en 176 324 (cent soixante-seize mille trois cent vingt-quatre) actions de 16 € (seize euros) chacune, souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature, et dont au moins 50 % et au plus 85 % doivent appartenir aux collectivités locales ou territoriales.
 - Nouvelle rédaction : Le capital est fixé à 4 321 184 € (quatre millions trois cent vingt et un mille cent quatre-vingt-quatre euros). Il est divisé en 270 074 (deux cent soixante-dix mille soixante-quatorze) actions de 16 € (seize euros) chacune, souscrites en numéraire ou émises en représentation d'apports en nature, et dont au moins 50 % et au plus 85 % doivent appartenir aux collectivités locales ou territoriales.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.69.59 ou par mail à l'adresse suivante : christelle.marque@paris-saclay.com ou julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le **21 NOV. 2016**

Le Président,

Michel BOURNAT

